



Prangins, le 23 juin 2023

Aux membres du Conseil communal
de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
Du 23 juin 2023

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 18H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023.
- 4) Assermentation d'une conseillère
- 5) Communications du Bureau
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Election du/de la Président-e du Conseil communal
- 8) Election du/de la Vice-Président-e du Conseil communal
- 9) Election de deux scrutatrices-eurs
- 10) Election de deux scrutatrices-eurs-suppléant-e-s
- 11) Election des membres de la Commission de Gestion
- 12) Election des membres de la Commission des Finances
- 13) Rapport de commission Préavis No.40/2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 94'000.- pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux
- 14) Rapport de commission Préavis No. 36/2023 – Gestion 2022
- 15) Rapport de commission Préavis No. 37/2023 – Comptes 2022
- 16) Propositions individuelles et divers
- 17) Message de remerciements de Mme Dominique-Ella Christin, Syndique
- 18) Allocution de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal
- 19) Contre-appel et paiement des jetons de présence

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et la représentante de la presse.

Avant de commencer la séance, la PRESIDENTE souhaite rendre hommage au très estimé ancien Syndic, Hans-Rudolph Kappeler, « notre cher James » qui est décédé le 7 juin dernier.

Pour ceux qui n'ont pas eu le plaisir de le côtoyer, la PRESIDENTE rappelle que Monsieur Hans-Rudolf Kappeler a été Municipal de Prangins de 1990 à 1998 et a été Syndic de 1998 à 2011. En tant que Syndic, il a siégé plusieurs années au sein du comité de direction de Région de Nyon. Il a aussi été député au Grand Conseil pendant une dizaine d'années.

Depuis 2020, il était Président de la société de développement de Prangins.

Très investi dans la vie de son village, il était presque toujours présent aux séances du Conseil.

La PRESIDENTE demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence pour rendre hommage «à notre cher James Kappeler ».

La PRESIDENTE remercie l'Assemblée et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1/ **Appel**

Avec la présence de 44 conseillères et conseillers, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 43 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Joanna Baird, Yvonne Brechon, Margaux Bucciol, Jolanta Duszewska. MM. Olivier Binz, Daniel Bujard, Benjamin Chassot, Hervé Durnat. Arrivée en cours de séance de MM. Régis Bovy et Pawel Grabarz.

2/ **Adoption de l'ordre du jour**

La **PRESIDENTE** souhaite ajouter un point à l'ordre du jour (nouveau point 13) : élection de la secrétaire suppléante. Les autres points de l'ordre du jour seront décalés en conséquence.

La parole n'est pas demandée. Vote.

L'ordre du jour est accepté tel que modifié par.42 oui, 0 non et 1 abstention.

3/ **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023**

M. Peter Dorenbos précise qu'à la page 368, 2e paragraphe, le terme exact est voyer et non royer.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, fait remarquer que la dernière partie de ses communications, lues par M. Jean-Marc Bettems, n'a pas été retranscrite dans le procès-verbal. Le texte manquant est le suivant : Réponse à la simple question de M. Olivier Binz concernant l'alimentation de la plateforme du géoportail Carto-La Côte en ce qui concerne le relevé des arbres remarquables sur le domaine public pranginois. Ces derniers ont été référencés lors d'une

étude en 2022 mais par manque de ressources, il n'a pas été encore possible de saisir les données sur le géoportail.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal, tel que modifié est adopté par 35 oui, 0 non et 8 abstentions.

4/ Assermentation d'une conseillère.

La PRESIDENTE procède à l'assermentation de Mme Karine Ferroni, candidate présentée par l'Entente pranginoise à la suite de la démission de Mme Laurence Christen. L'Assemblée lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

La PRESIDENTE demande à Mme Karine Ferroni de se présenter à l'Assemblée. Mme Karine Ferroni souhaite tout d'abord remercier les membres du Conseil ainsi que la Municipalité pour leur soutien lors de la perte de son mari en mars dernier. Elle rappelle que par le passé elle a déjà siégé au Conseil au sein du parti de l'Entente pranginoise et qu'elle a également fait partie de la commission des Finances. Elle poursuit en précisant qu'elle a un fils et deux beaux-enfants et qu'elle est responsable des ressources humaines de toute la partie salaire d'une ONG basée à Genève. Elle réside à Prangins depuis 15 ans.

Avec cette assermentation et l'arrivée de M. Pawel Grabarz, le nombre de conseillères et conseillers passe à 46. Les délibérations se font sur la base de 45 voix.

5/ Communications du Bureau.

La PRESIDENTE lit la lettre de démission de Mme Laurence Christen. Annexe 1

La PRESIDENTE communique les compositions des prochaines commissions.

Préavis municipal No. 43/2023 - Demande de crédit de CHF 370'000.- TTC pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson

Pour l'Entente pranginoise :

André Fischer– Premier Membre, Gérald Muller

Pour l'Alliance libérale de Prangins

Jacques Auberson, François Krull

Pour l'Alternative pranginoise

Jolanta Duszewska

Préavis municipal No 44/2023 - Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 53'586.- au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers

Pour l'Entente Pranginoise :
Sébastien Rumley, Karine Ferroni

Pour l'Alliance libérale de Prangins
François Perrenoud, Rémy Cochet

Pour L'Alternative pranginoise
Bernard Jeangros - Premier Membre

Préavis municipal No 45/2023 - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF)

Pour l'Entente pranginoise
Marina Parashkevova – Premier Membre, Chantal Lauper

Pour l'Alliance libérale de Prangins
Margaux Bucciol, Ursula André

Pour l'Alternative pranginoise
Frank Eloi

La PRESIDENTE remercie le Bureau et les personnes qui ont participé au dépouillement des votations du dimanche 18 juin, en particulier M. Claude Perret pour sa gestion sans faille.

La PRESIDENTE communique les résultats – Annexe 2

La PRESIDENTE en a terminé avec les communications.

6/ Communications de la Municipalité. Annexe 3

Service Administration générale & relations extérieures

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Pour commencer, elle prie d'excuser l'absence pour maladie de M. Diakoff. Souffrant de problèmes de tension élevée qui nécessitent qu'il prenne un peu de repos, il ne pourra également pas être présent au traditionnel repas de fin d'année politique.

Avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe le Conseil que la Municipalité est très heureuse du bon avancement des projets que la Municipalité a planifiés de mettre en œuvre pour la commune et ses habitants durant les 5 années de législature.

Avec l'arrivée de M Régis Bovy, le nombre de conseillères et conseillers passe à 47. Les délibérations se font sur la base de 46 voix.

Retrait du préavis No. 16/2022 «Modification du Règlement du Conseil Communal» déposé par la Municipalité en juin 2022

Le préavis No. 16/2022 « *Modification du règlement du Conseil communal* », a été déposé par la Municipalité en juin 2022. Le règlement proposé dans le cadre de ce préavis se fondait sur le règlement-type proposé par le Canton. Ce règlement-type comprend certains articles ou parties d'articles qui reproduisent les textes légaux en vigueur qui s'imposent aux communes et ne peuvent être modifiés. Il comprend également des articles qui peuvent être adaptés selon les particularités et besoins d'une commune. Le règlement proposé par la Municipalité dans le cadre du préavis No. 16/2022 n'apportait pas vraiment de modifications au règlement-type. Dans le cadre de ses travaux, la commission ad hoc en charge de l'examen du préavis No. 16/2022 a proposé environ 80 amendements au règlement-type du Canton. Au vu du processus chronophage qu'implique le traitement de chaque amendement, aussi mineur soit-il, en séance du Conseil communal, la Commission a proposé en mai 2023 à la Municipalité que celle-ci retire son préavis afin d'en déposer un nouveau, ce que l'Exécutif a accepté. Un nouveau préavis sera déposé fin août 2023.

Prangins Info Eté 2023

Le prochain Prangins Info présente l'administration communale et ses 10 services et 70 collaborateurs qui œuvrent pour le village. Il est distribué par la poste et devrait être dans les boîtes aux lettres d'ici la fin juin 2023. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, remercie d'avance d'informer le service Administration générale (greffe) en cas de non-distribution.

Service Urbanisme

Route du lac (RC1) hors localité – Tronçon Prangins-Gland

Une demande de crédit d'étude concernant l'aménagement de la Route du Lac (RC1) qui concerne le tronçon compris entre le carrefour de la Bossière/Promenthoux et la frontière communale séparant Gland de Dully sera présenté prochainement. La différence entre ce futur préavis et le préavis No. 38/2023 « *Demande de crédit de CHF 4'315'000.- concernant la réalisation des travaux liés à la requalification de la Route du lac (RC1) en localité* » déposé en avril 2023 concernant la Route du Lac (RC1) réside dans leur pilotage et la prise en charge du financement. En effet, contrairement au tronçon sis en localité, qui est de compétence communale et pour lequel la

Commune de Prangins est donc l'unique maître d'ouvrage, le tronçon sis hors localité est quant à lui de compétence cantonale.

Cheminement mobilité douce – Passerelle Prangins-Gland

Mme Dominique-Ella Christin informe que ce projet partagé, comme le précédent, avec la commune de Gland avance de manière très satisfaisante, les communes collaborant de manière fructueuse.

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durgnat Levi, Municipale en charge du dicastère.

Service affaires sociales

Canicule

Comme chaque année, un courrier a été envoyé aux aînés pour leur donner quelques informations, liens utiles concernant les comportements à adopter en cas de canicule, et une mise à disposition de la commission sociale en cas de déclenchement de l'alerte canicule, que ce soit pour un suivi par téléphone ou des visites. Elle souhaite ici remercier chaleureusement Mesdames Liliane Gavillet, Bettina Venezia, Yvonne Brechon et Sophie Lapaire pour leur engagement.

Une nouveauté cette année : il est proposé aux aînés de venir une matinée par semaine, alerte canicule ou pas, dans la fraîcheur du Vieux-Pressoir, pour se retrouver. Des boissons fraîches seront mises à disposition et à nouveau les membres de la commission sociale assureront l'accueil.

Ouverture d'une classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS)

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a fait de la promotion de l'égalité des chances une de ses priorités et cela passe par une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des élèves. Un concept, appelé « Concept 360° », a été élaboré dans une visée inclusive pour accompagner l'élève de manière transversale, ainsi que les professionnel-le-s qui l'entourent, en collaboration avec les parents, quels que soient les besoins. Il met l'accent sur la prévention et les interventions précoces.

Dans cette perspective, l'établissement scolaire de Nyon Jura et Prangins a demandé à la commune de mettre à profit une salle de classe encore disponible pour ouvrir une classe régionale spécialisée CRPS (classe avec élèves à besoins particuliers, de 4 à 5 ans) aux Morettes. Ce seront 6 élèves de la région, pour un cycle de 2 ans. Les classes CRPS sont financées intégralement par le canton et le pilotage se fait par l'école. Pour l'accueil de midi, l'idée est qu'ils rejoignent la cantine communale, déjà fréquentée par la

classe d'enfants un peu plus âgés de la fondation du Vernand. Prangins est heureuse et fière de pouvoir contribuer à cette politique d'égalité des chances.

Service environnement

Fresque du climat

Le 13 juin a eu lieu la troisième séance collective réunissant les participants au défi climat et les organisateurs proposaient la réalisation d'une Fresque du Climat. La Fresque du Climat est un atelier dont le but est d'avoir une bonne vision d'ensemble des enjeux climatiques, causes et conséquences et d'avoir tous les éléments en main pour partager la connaissance autour de soi. En ce qui concerne la suite du Défi climat, voici les prochaines étapes :

- en septembre soit un an plus tard, nouvelle évaluation de l'empreinte carbone à l'aide du calculateur WWF
- en novembre, séance finale de clôture de ce défi.

L'assemblée générale annuelle de la Sapan (société pour le pompage et l'adduction d'eau pour la région nyonnaise) a eu lieu le 20 juin. On entre dans une période d'investissements importants. Par ailleurs, les prévisions hydriques sont similaires à celles de 2022 et on peut donc s'attendre aux mêmes restrictions. Si c'est le cas, un tout-ménage sera distribué.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

En l'absence de M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère, Mme Alice Durnat Levi, Municipale lit ses communications.

Service Bâtiments

Cas Abériaux – Pareja Sàrl

« La séance de conciliation avec le préfet Olivier Fargeon du mardi 30 mai n'a pas abouti à un accord.

La Municipalité a décidé de poursuivre la procédure.

Réponse à la simple question concernant les travaux à venir dans le bâtiment communal qui abrite la boulangerie Fayet

Les travaux étaient planifiés pour fin mai mais une difficulté logistique sur la fourniture du conteneur a imposé un report des travaux, qui seront effectués courant septembre-octobre. Les travaux portent sur des mesures d'hygiène en cloisonnant l'espace arrière du local pour isoler les sanitaires ; ainsi que la pose de faïence murale au niveau de l'espace de préparation. Le carrelage sera changé par la même occasion.

Réponse à la simple question concernant les contrats de location de salles de sports à l'année – Bâtiment des Morettes

M. Rémy Cochet et M. André Fischer nous ont alertés sur la problématique de cette salle de gym n°2 pour laquelle, au moment de la construction il avait été spécifié qu'elle serait communale. L'Etat n'avait pas financé ou subventionné sa construction.

Pour l'Ecole Moser, une solution a été trouvée entre l'Etablissement primaire Nyon Jura Prangins et l'Ecole Moser grâce à M. Laurent Vulliamy, directeur adjoint, qui a intégré au mieux les demandes de l'Ecole Moser. Certes l'Ecole Moser a dû bouleverser ses emplois du temps et déplacer ses trois petites classes dans la salle du cirque de Nyon mais aujourd'hui le problème est réglé. A préciser que les contrats doivent encore passer en Municipalité, et qu'il s'agissait d'un dossier en cours de traitement par les bâtiments lorsque nous avons été questionnés.

L'école obligatoire utilisera bien la salle n°2 des Morettes les matins du lundi, mardi et vendredi comme demandé. L'Ecole Moser pourra l'utiliser les après-midis de ces jours, le jeudi matin, ainsi que les deux salles le mercredi matin.

Réponse à la simple question concernant la création de mise à disposition de bureaux communaux ouverts à la population

L'idée est en cours d'étude. Notons que, compte tenu des occupations élevées des salles, une collaboration pour le partage d'un local avec une autre association est à l'étude. L'installation d'un WiFi sera indispensable.

Service Culture et sociétés locales

Le FC Prangins a organisé, le samedi 17 juin, une journée de tournois et une réception à laquelle la Municipalité a été représentée par Mme Alice Durgnat Levi et M. Igor Diakoff. L'accueil fut chaleureux et la fête réussie. L'engagement et la motivation des équipes, tant féminines que masculines, sont à souligner.

Le club de judo, « Budo School Ashita » a organisé une cérémonie de remise des nouvelles ceintures et de différents prix dans la salle des Morettes. Le club a invité MM Olivier Monge, président de l'USLP (Union des sociétés locales pranginoises) et M. Igor Diakoff.

Deux événements culturels, de très haut niveau, ont été couronnés de succès puisqu'il a fallu, chaque fois, rajouter des chaises. »

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Finances

M. Jean de Wolff informe de la prise de position favorable lors de la consultation adressée par le Canton sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Service Ressources humaines

Démission de la responsable du service ressources humaines à la suite d'un arrêt maladie de longue durée. Dans l'attente du recrutement d'une nouvelle personne, M. Jean de Wolff assurera le bon fonctionnement du service.

Engagement temporaire au Service Environnement pour le suivi au Port des Abériaux et à la STEP

Office des transports publics

Ligne 805 – Un postulat déposé en fin de législature précédente demandait en résumé d'étudier « des variantes d'accélération de la ligne 805 ». Des études ont été menées par les TPN et la société Traject SA, mandatée par ceux-ci. 4 variantes ont été étudiées. Soit pour des raisons techniques (rues trop étroites), soit pour des raisons de trafic (perte de temps lors du croisement du trafic à la route de Lausanne et la Route de l'Etraz), aucune variante ne s'est révélée suffisante pour accélérer de manière significative la circulation sur la ligne 805.

M. Jean de Wolff mentionne qu'une possibilité pourrait provenir de la ville de Nyon qui étudie actuellement le déplacement de l'arrêt de bus. Un gain de temps pourrait être obtenu en évitant de devoir traverser la place de la Gare surtout aux heures d'affluence.

Cartes CFF – nouveau concept dès le 1.1.2024 sur la base de billets dégriffés CFF. Un quota de billets sera spécifiquement réservé aux communes qui le souhaitent. Les communes se chargeront ensuite de leur vente en touchant une petite commission avec l'avantage de n'avoir plus à acheter les billets à l'avance entraînant des pertes avec les cartes invendues.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

Nettoyage des murs du passage sous voies CFF

M. Jean-Marc Bettems informe, photos à l'appui (annexe 2), du nettoyage des murs du passage sous voies CFF par une entreprise extérieure et l'équipe de collaborateurs de la voirie.

Rénovation du Columbarium

Elle a été conduite essentiellement par les collaborateurs du service de la voirie qui sont spécialistes en ferblanterie serrurerie et maçonnerie. Le préavis municipal No 10/22 - Demande de crédit de CHF 93'000.- pour le remplacement partiel du columbarium ayant été refusé, il devenait urgent d'entreprendre cette rénovation, la disponibilité pour les urnes s'étant réduite à 2 voire 3 places. Deux personnes ont principalement œuvré selon leur disponibilité à cette réfection au cours de l'automne et de l'hiver dernier en redimensionnant des niches et en posant des cadres métalliques pour y fixer les plaques en marbre,

ceci afin d'assurer une harmonisation de l'ensemble. M. Jean-Marc Bettems est très heureux du résultat et souligne la belle collaboration et la motivation engendrée par ce projet au sein de son service.

Il faut cependant souligner que le préavis prévoyait un remplacement partiel du columbarium avec une disponibilité de 84 places en comparaison des 48 places disponibles avec la rénovation du columbarium existant. Cela devrait cependant permettre de couvrir une période de 30 ans. (photos annexe 2).

Nettoyage de la zone de loisirs des Abériaux

Le service de la voirie a repris le nettoyage de la zone de loisirs des Abériaux également le week-end et non plus uniquement en semaine. Jusqu'à ce jour, ce travail était assuré par M. Florian Marmels. Un contrat pour le nettoyage les week-ends de cette zone a été établi avec 4 jeunes du nouveau groupe de l'association des jeunes de Prangins (AJP). Le pari est gagné, les jeunes qui sont rétribués, sont motivés et la population apprécie de voir des jeunes occupés à cette tâche.

Réponse à la simple question concernant les travaux urgents à l'intersection devant l'auberge communale et la rue de la Gare où les pavés sont «défoncés» et où il y a un affaissement.

Une réparation va être entreprise localement pour un devis estimatif de CHF 16'000.- La circulation, principalement celle des bus, devra être réorientée pour une durée d'une semaine.

M. Jean-Marc Bettems conclut en informant le Conseil que la compétition Open Swimm Stars se tiendra à nouveau à Prangins le dimanche 30 juillet.

7/ Election du/de la Président-e du Conseil communal

Selon le tournus des partis, la présidence revient à l'Alliance libérale de Prangins pour les deux prochaines années. La PRESIDENTE demande si M. Jacques Auberson, chef du groupe de l'Alliance libérale de Prangins, a un ou une candidate à proposer. L'Alliance libérale de Prangins propose M. Yvan Buccioli.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, **M. Yvan Buccioli est élu Président du Conseil communal par applaudissements.**

8/ Election du/de la vice-Président-e du Conseil communal

Selon le tournus des partis, ce poste revient à l'Alternative pranginoise pour les deux prochaines années. La PRESIDENTE demande à M. Nicolas Aeschmann, chef du groupe, s'il a un ou une candidate pour ce poste. L'Alternative pranginoise propose M. Léo Durgnat.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, **M. Léo Durgnat est élu vice-Président du Conseil communal par applaudissements.**

9/ Election de deux scrutateurs/scrutatrices

L'Entente pranginoise propose Mme Chantal Lauper et l'Alternative pranginoise, M. Samir Abid.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, **Mme Chantal Lauper et M. Samir Abid sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur par applaudissements.**

10/ Election de deux scrutatrices/scrutateurs suppléants/suppléantes

L'Entente pranginoise propose M. Marc Pittet et l'Alliance libérale de Prangins, M. Régis Bovy.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, **M. Marc Pittet et M. Régis Bovy sont élus scrutateurs suppléants par applaudissements.**

La PRESIDENTE appelle M. Yvan Buccioli, vice-président, pour présider le prochain point.

11/ Election des membres de la Commission de Gestion

La PRESIDENTE souhaitant se présenter à l'élection de la commission de gestion le vice-président prend la présidence de la séance comme le prévoit l'article 31 du règlement du Conseil.

Le vice-président rappelle que selon le règlement du Conseil, lors de l'élection des commissions la force politique respective des groupes doit être respectée, ce qui implique de demander aux chefs de groupes les candidats que les partis respectifs proposent à savoir 3 pour l'Entente pranginoise, 2 pour l'Alliance libérale de Prangins et 2 pour l'Alternative pranginoise. On procédera à une élection par scrutin de liste si une personne non présentée par les partis souhaite se porter candidate.

Les chefs de groupe, M. Sébastien Rumley, M. Jacques Auberson et M. Nicolas Aeschimann proposent les candidats pour leurs groupes respectifs

Pour L'Entente pranginoise :

Mme Giovanna Bachmann
M. Blaise Cartier
M. Sébastien Rumley

Le vice-président demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas **les candidats présentés sont élus par applaudissements.**

Pour l'Alliance libérale de Prangins

M. Rémy Cochet
M. Karim Kellou

Le vice-président demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas **les candidats présentés sont élus par applaudissements.**

Pour L'Alternative pranginoise :

Mme Fabienne Zingg
M. Hervé Durnat

Le vice-président demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas **les candidats présentés sont élus par applaudissements.**

La PRESIDENTE reprend la présidence de la séance.

12/ Élection des membres de la Commission des Finances :

La PRESIDENTE rappelle que la répartition est identique à celle de la commission de gestion.

Les chefs de groupe annoncent leurs candidats

Pour L'Entente pranginoise

Madame Karine Ferroni
Madame Marie-Josée Rigby
Monsieur Claude Perret

La PRESIDENTE demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas **les candidats présentés sont élus par applaudissements.**

Pour l'Alliance libérale de Prangins

Madame Isabelle Hering
Monsieur Peter Dorenbos

La PRESIDENTE demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas **les candidats présentés sont élus par applaudissements.**

Pour L'Alternative pranginoise

Monsieur Bernard Jeangros

Monsieur Nicolas Aeschimann

La PRESIDENTE demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas **les candidats présentés sont élus par applaudissements.**

13/ Election d'un-e secrétaire suppléant-e

La PRESIDENTE présente la candidature de Mme Fabienne Zingg. Il n'y a pas d'autres candidats. Mme Fabienne Zingg est élue par applaudissements.

14/ Rapport de la commission Préavis No.40/2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 94'000.- pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux

M. Régis Bovy, président et rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission. M. Régis Bovy remercie les membres de la commission. Il remercie également M. Jean-Marc Bettems, municipal en charge et M. Eric Zahnd, responsable du service technique pour leur disponibilité et leurs explications très claires.

La PRESIDENTE demande si la Municipalité souhaite s'exprimer sur ce rapport. Cela n'étant pas le cas, la PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

Mme Fabienne Zingg relève qu'il est fait mention dans le rapport de la commission de l'abandon de certains préavis, dont celui relatif à l'installation d'une pompe à chaleur au local du Vieux Pressoir. Il lui semble cependant que Mme Dominique-Ella Christin l'a mentionné dans ses communications.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, corrige en précisant que le préavis initial pour un montant de CHF 150'000.- prévoyait l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que le déplacement de la porte du local du Vieux Pressoir. Il a été décidé de supprimer le déplacement de la porte et ainsi de diminuer le montant du préavis de CHF 50'000.-

M. Peter Dorenbos s'interroge sur le fait que ni le préavis, ni le rapport de la commission n'abordent l'aspect du financement de ce projet. Il aimerait s'assurer que ce point figurera dans l'étude du préavis.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe que la Municipalité ainsi que le Président du FC Prangins sont déjà activement occupés à étudier les possibilités d'obtention de fonds (Loterie romande aide aux sports, partenariat avec des sociétés locales). Il ne peut en dire plus au stade actuel.

M. Régis Bovy précise comme mentionné dans le rapport, qu'un financement est déjà potentiellement acquis. Il s'agit de celui du Fonds du sport qui prend en charge 20% sur le premier million et ensuite 10% du surplus. Des partenariats

avec des sociétés privées ne pourront être recherchés que dans la mesure où le projet sera réalisé.

M. Blaise Cartier se réfère à la page 8 du préavis municipal sous Projet. Il lit le passage suivant « *Projet : Une fois les hypothèses retenues lors de l'établissement de l'avant-projet validées par les futurs utilisateurs du site, le bureau d'ingénieur mettra au point le projet définitif en vue de l'enquête publique* ». Selon lui, le verbe valider s'apparente à de la cogestion avec la Municipalité. Il le trouve excessif, coordonner ou discuter semblent plus appropriés. Autre point à la même page, au niveau comptable, il ne devrait pas y avoir de poste divers et imprévus de 10% car ne s'agit que d'une étude et si elle est réalisée par un bureau technique compétent, il ne devrait pas y avoir de surcoûts.

Mme Isabelle Hering informe qu'elle votera personnellement contre le crédit d'étude, car une approbation ouvre la porte à la réalisation du projet. Elle poursuit en argumentant que le financement du projet (2 millions) n'est pas clair, comme l'a relevé M. Peter Dorenbos et que les finances de la commune « ne sont pas au beau fixe ». Le montant d'auto-financement n'étant pas élevé, il faut admettre que la Commune n'a pas les moyens de se payer un tel projet. Elle rappelle que lors du référendum la population a clairement refusé « de remplir les caisses ». En refusant le crédit, un signal est donné à la population que sa décision est respectée. Mme Isabelle Hering précise qu'elle n'est pas « contre le foot », simplement en tant que membre de la commission des finances, elle se sent dans l'obligation de souligner que la Commune n'a pas les moyens de financer ce projet et que l'argent à disposition devrait servir en priorités d'autres projets (requalification de la RC1, la crèche).

M. Sébastien Rumley votera pour le crédit, car une étude est nécessaire afin d'étudier toutes les possibilités et peut-être pas uniquement l'option synthétique. Ce qui le choque cependant c'est l'empressement et la priorisation dont ce projet a bénéficié au détriment d'autres projets qui ont été abandonnés et qui auraient pu faire avancer la transition énergétique tels que la pose de panneaux solaires sur le toit des Morettes. Il annonce d'emblée qu'il refusera le crédit de réalisation dans la mesure où des projets en faveur de la transition énergétique d'un montant équivalent voire supérieur ne seront pas annoncés. Pour terminer, ayant personnellement ainsi que d'autres membres de son groupe subis des pressions, il souhaite que le scrutin soit tenu à bulletin secret.

La PRESIDENTE fait remarquer que cette demande doit être soutenue par au moins 1/5 du Conseil. M. Yvan Buccioli annonce qu'il soutient la demande de scrutin à bulletin secret.

M. Nicolas Aeschimann souhaite intervenir pour souligner qu'il revient au Conseil de voter le taux d'imposition. Certes, la population a voté contre une augmentation d'impôt, mais il y a déjà de cela un moment. Il poursuit en incitant à réfléchir si on veut « se donner les moyens de ses ambitions ». Il souhaite également que des préavis importants ne soient pas votés avant la fixation du taux d'imposition pour l'année suivante.

La PRESIDENTE procède au vote du scrutin à bulletin secret. Plus 1/5 accepte cette proposition.

M. Jacques Auberson remarque que le débat s'égare et souhaite que l'on revienne sur la discussion autour du préavis et du crédit d'étude. La Municipalité et la commission ont fait un excellent travail. Il encourage le Conseil à voter pour le crédit d'étude.

M. Karim Kellou rejoint M. Jacques Auberson. Afin de pouvoir se prononcer dans le futur, il est important d'avoir une étude qui montre toutes les options possibles afin de pouvoir prendre une décision en conséquence.

M. Vanni Vogel souhaite revenir sur l'aspect d'urgence évoqué à plusieurs reprises. Il rappelle que la demande du FC Prangins pour un terrain synthétique remonte à 15 ans.

M. Bernard Jeangros souhaite savoir sur la base de quels critères des préavis ont été retirés. Il s'interroge en particulier sur le retrait de l'achat de 3 véhicules pour la voirie.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, intervient pour préciser que le responsable de la voirie effectue un travail admirable et que les véhicules sont parfaitement entretenus ce qui permet d'envisager une plus grande longévité de ces derniers. D'autre part, si le terrain synthétique est réalisé, ces machines ne seront plus autant sollicitées.

M. François Krull estime qu'on ne peut pas opposer une fin de non-recevoir à l'institution qu'est le FC Prangins. Le Conseil a une obligation morale de voter ce crédit d'étude qui donnera une vision globale du projet.

M. André Fischer fait remarquer que cela le « gêne » que l'on supprime déjà des postes, alors qu'on en est qu'au stade d'étude du projet.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, rappelle qu'il s'agit de propositions. Si le crédit n'est pas accepté, les suppressions redeviendront actives.

M. Blaise Cartier attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas se tromper sur la nature de l'étude telle qu'elle est présentée dans le préavis. Celle-ci ne produira pas différentes options, on connaît l'emplacement du terrain, tout au plus les variantes dépendront de la nature du sol. C'est donc une étude du terrain qui va mener à l'autorisation de construire y compris mise en soumission. En acceptant le crédit d'étude, on adhère selon lui aussi au projet, sinon cet argent aura été dépensé inutilement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Régis Bovy lit les conclusions du préavis.

Au vote à bulletin secret, le Conseil a par 23 oui, 18 non et 6 abstentions
(la présidente a droit au vote lors d'un scrutin à bulletin secret)

décidé

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC en vue de l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, remercie le Conseil pour son vote, car ce projet est en attente depuis 15 ans. Il assure également que tous les efforts seront concentrés pour maintenir l'enveloppe budgétaire et au besoin réduire certaines prestations.

15/ Rapport de commission préavis municipal No. 36/2023- Rapport de gestion 2022

La PRESIDENTE fait remarquer que le rapport contient 6 observations à l'attention de la Municipalité avec les réponses qu'elle y a apportées. La PRESIDENTE rappelle qu'en vertu de l'article 110 du règlement du Conseil communal, les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.

M. Karim Kellou, président et rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission.

M. Karim Kellou informe le Conseil que le format questions-réponses qui prévalait jusqu'à présent a été modifié cette année. En réétudiant la loi sur les communes et le règlement du Conseil, la commission de gestion a pris l'option de faire des observations à la suite de différentes questions dont les réponses apportées par la Municipalité n'ont pas été jugées significatives. Les questions sont celles que la commission de gestion a relevées lors des séances du Conseil et celles qui lui ont été transmises par les conseillères et conseillers après la remise du préavis rapport de gestion 2022.

Sur les 6 observations formulées, la commission de gestion a décidé d'en maintenir deux. 4 réponses ont donc été jugées suffisantes. M. Karim Kellou remercie ici la Municipalité qui a répondu dans le délai de 10 jours qui lui était imparti, afin que la commission de gestion puisse communiquer les réponses au Conseil comme exigé par la loi.

La PRESIDENTE demande si la Municipalité souhaite s'exprimer sur ce rapport. Cela n'étant pas le cas, la PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

M. Jacques Auberson souhaite connaître les observations qui ont été maintenues par la commission de gestion.

M. Karim Kellou rappelle l'observation adressée au service finances qui posait la question de savoir pourquoi un dépassement de CHF 14'700.- par rapport au crédit octroyé dans le cadre du préavis municipal No. 37/2019 n'a pas été communiqué au Conseil car même si le préavis date de 2019, il n'est pas encore clôturé et son amortissement n'a pas encore commencé.

La Municipalité a répondu que le dépassement est inférieur à la limite nécessaire de CHF 50'000.- nécessitant un préavis complémentaire et qu'il a été clôturé fin 2022. Il est amorti depuis le 1^{er} janvier 2023 à hauteur de CHF 20'000.- par an. La question que la commission de gestion s'est posée est de savoir d'où vient cet argument de limite nécessaire de CHF 50'000.-, car dans le cadre d'un dépassement de crédit, il n'y a pas de limite. Il doit être communiqué au Conseil qui doit l'approuver.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaite apporter un commentaire.

M. Peter Dorenbos cite l'article 16 du règlement sur la comptabilité des communes qui stipule au point 1 « La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés » et au point 2 « Lorsque un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ». M. Peter Dorenbos poursuit en

relevant qu'à sa connaissance aucune information orale ou écrite n'est parvenue au Conseil signalant ce dépassement.

M. Jean de Wolff, Municipal, fait remarquer que l'on se trouve dans une zone grise. La loi parle d'un écrit, il faudra déterminer avec l'aide de juristes de la forme à lui donner. M. Jean de Wolff confirme que la Municipalité a bien pris note de l'observation. Il fait cependant remarquer et il souhaite que cela soit corrigé dans le rapport de la commission, que c'est le service porteur du projet qui en est responsable et non le service financier qui contrairement à la commission des finances n'exerce pas un rôle de contrôle.

M. Sébastien Rumley intervient pour signaler qu'il y a eu discussion, donc conformément à l'article 110 du règlement du Conseil, le Conseil doit se prononcer sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.

M. Peter Dorenbos rappelle qu'il n'est pas question de discuter du fond de l'observation, mais simplement décider si oui ou non l'observation est maintenue et envoyée à la Municipalité.

M. Karim Kellou confirme que la commission de gestion maintient l'observation et invite le Conseil à en faire de même, afin que l'on puisse se pencher plus tard sur l'interprétation juridique de ce qui a été énoncé dans cette observation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, par 41 oui, 2 non et 3 abstentions, le Conseil décide de maintenir l'observation.

La deuxième observation, la dernière dans le rapport, concerne l'association intercommunale Police Nyon Région (PNR). La commission de gestion a étudié le rapport de gestion de celle-ci et y a trouvé des divergences au niveau du calcul de la ristourne. Dans son observation, la commission de gestion invite la Municipalité à clarifier le mécanisme de ristourne de la PNR. Dans la réponse donnée, il y a été fait état d'une différence d'interprétation des chiffres de la part de la commission de gestion. La commission de gestion estime que s'il y a divergence, c'est que les choses ne sont pas claires. La commission n'a pas reçu d'information sur le mécanisme de ristourne. Elle invite donc le Conseil à maintenir l'observation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote par 42 oui, 1 non et 3 abstentions, le Conseil décide de maintenir l'observation.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE invite M. Karim Kellou à lire les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 45 oui, 0 non et une abstention

1/ d'adopter **le préavis municipal No. 36/2023** concernant le rapport de gestion 2022, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Au nom de la Municipalité, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, remercie le Conseil pour ce vote unanime. Elle remercie également tous les membres de la commission gestion et son président pour les échanges et pour le travail rigoureux accompli.

17/ Rapport de commission préavis municipal No. 37/2023 – Comptes 2022

La PRESIDENTE appelle M. Karim Kellou, président et rapporteur pour la commission de gestion et M. Peter Dorenbos, président et rapporteur de la commission des finances, pour lire les conclusions de leurs rapports respectifs sur les comptes.

Avant la lecture du rapport de la commission de gestion sur les comptes, M. Karim Kellou souligne que la commission soutient les deux amendements soumis par la commission des finances. Pour une question de timing cela n'avait pas pu être rajouté au rapport. Il apporte donc la correction suivante au point 2. de la conclusion « *d'accepter les comptes de la bourse communale de Prangins ~~tels que présentés~~ tels qu'amendés* ».

M. Karim Kellou lit les conclusions du rapport de la commission de gestion sur les comptes

M. Peter Dorenbos lit les conclusions du rapport de la commission des finances, annexé à celui de la commission de gestion.

La PRESIDENTE demande si M. Karim Kellou et M. Peter Dorenbos souhaitent ajouter un commentaire.

M. Peter Dorenbos informe que la commission des finances a soumis deux amendements. Le deuxième a fait l'objet d'une correction à la suite d'une discussion avec la Bourse.

La PRESIDENTE demande si la Municipalité souhaite s'exprimer sur ces deux rapports. M. Jean de Wolff, Municipal, informe que la Municipalité accepte les deux amendements.

Avant que la Présidente ne commence la lecture des chapitres du préavis sur les comptes, M. Sébastien Rumley souhaite faire une présentation explicative des effets de la péréquation et de la facture sociale sur les comptes(annexe 4).

M. Peter Dorenbos remercie M. Sébastien Rumley pour son analyse. Selon lui il y manque un graphique qui retracerait l'évolution de la dette sur la même période, afin de pouvoir répondre à la question qu'il pose à savoir «soit on diminue les dépenses soit on augmente la dette ».

M. François Krull trouve cette présentation totalement déplacée et hors-sujet. D'une part, elle n'apporte rien de nouveau, toutes les informations présentées l'ont été pour l'essentiel ces 3 dernières années par le comité de l'initiative vaudoise « SOS communes », le rééquilibrage de la participation à la cohésion sociale (PCS) qui a débuté en 2021 a déjà eu des effets. D'autre part, il n'est pas fait mention du future et de la nouvelle péréquation vaudoise (NPiV).

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, appuie la remarque de M. François Krull. Cette problématique a déjà été décelée il y a 15 ans au Grand Conseil. Elle a engendré nombre de motions et de débats parlementaires pour aboutir à l'initiative vaudoise « SOS communes ». Grâce à cette initiative, les négociations entre le Conseil d'Etat et les associations faïtières, Union des communes vaudoises (UCV) et l'association des communes vaudoises (AdCV) ont abouti en début d'année à la signature d'un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation vaudoise (NPiV). Celle-ci sera présentée au Grand Conseil cet automne, avec l'espoir que la facture sociale (les factures du Canton que la commune paie avec ses impôts) soit grandement réduite pour la commune de Prangins. Comme M. Jean de Wolff l'a mentionné lors de la séance précédente, cela permettra d'économiser 3 points d'impôt, ce qui n'est pas négligeable. Il aurait bien sûr été souhaitable que le Canton reprenne l'ensemble de la facture sociale, comme le demandait l'initiative SOS communes.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, poursuit en relevant que la péréquation horizontale quant à elle ne va pas disparaître. Il s'agit d'une aide entre les communes qui va persister car les communes ont des besoins et des ressources différents. Cette péréquation intercommunale va donc continuer à charger les comptes de la commune.

M. Peter Dorenbos rappelle le lien à la page 6 du rapport de la commission des finances <https://vd.ch/npiv>. Il recommande aux membres du Conseil de le consulter (il y aussi une formation en ligne) afin de mieux appréhender le projet et d'en comprendre les tenants et les aboutissants. Ils pourront ainsi décider des préavis à venir en connaissance de cause.

La PRESIDENTE, passe en revue les chapitres de la partie 1 « Comptes et bilan », du préavis des comptes et invite le Conseil à l'interrompre s'il y a des questions.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE

Point 18 – Transports publics

Amendement No.1 de la COFIN

Le compte 180.4809 est diminué de CHF 25'000.- pour le porter à CHF 0.-
Le compte 9282.240 est augmenté de CHF 25'000.- pour le porter à CHF 100'000.-

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de l'amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement No.1 de la COFIN est accepté à l'unanimité.

CHAPITRE 2 – FINANCES

Point par point, pas de commentaires.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS

Point par point, pas de commentaires.

CHAPITRE 4 – URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Amendement No.2 de la COFIN corrigé

Le compte ~~430.3814~~ 430.3804 est créé et porté à CHF 12'000.- Le compte 9282.102 est augmenté de CHF12'000.- pour le porter à CHF 44'000.-

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de l'amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement No. 2 de la COFIN est accepté à l'unanimité.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES,

Point par point, pas de commentaires.

CHAPITRE 6 – POLICE,

Point par point, pas de commentaires.

CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE,

Point par point, pas de commentaires.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de préavis.

M. André Fischer annonce qu'il a posé 3 questions à la commission de gestion auxquelles il n'y pas reçu de réponses. Il déposera donc 3 interpellations à la séance de septembre. M. Karim Kellou ne se prononce pas.

Se référant au 3^e paragraphe de la conclusion dans le rapport de la commission des finances, M. François Krull s'insurge contre la terminologie de « vision spéculative » utilisée pour décrire la diminution des charges péréquatives. On est en face d'une réalité, les effets de la diminution de la facture sociale se font

déjà ressentir et pour sa part, il avait déjà il y a deux ans lors des discussions sur l'augmentation de 3 points d'impôt, sur la base de données très concrètes, calculé une économie équivalente avec la nouvelle péréquation qui se vérifie aujourd'hui.

M. François Krull poursuit. Au 5^e paragraphe de la conclusion, la commission des finances invite le Conseil Communal « à mettre en adéquation les recettes et les dépenses à travers les préavis sur le point d'impôt et le budget 2024 à venir ». Il y voit une lente dérive qui estime que c'est au Conseil communal et non à la Municipalité à travers le préavis sur le point d'impôt et le budget de mettre les finances en équilibre.

M. Peter Dorenbos s'explique sur le choix du terme spéculatif. La commission ne met pas en doute la diminution des charges qui résultera de la nouvelle péréquation. La question est plutôt de savoir quand elle entrera effectivement en vigueur.

M. Blaise Cartier souhaite que l'on ramène la discussion sur les comptes 2022.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Karim Kellou lit les conclusions du préavis.

Au vote le Conseil décide par 45 oui, 0 non et 1 abstention

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2022.
2. d'accepter les comptes de la bourse communale de Prangins pour l'exercice 2022, tels qu'amendés.

M. Jean de Wolff, Municipal, remercie le Conseil pour son vote « à forte majorité » ainsi que les deux commissions pour leur collaboration en particulier celle des finances. Il souhaite adresser un dernier remerciement et non des moindres à l'attention de la boursière, Mme Brigitte Goetschmann qui a réalisé un énorme travail de surcroît avec un nouveau logiciel. « Lorsque l'on a la chance d'avoir des collaborateurs de valeur, il faut le mentionner » dit-il en conclusion.

17/ Propositions individuelles et divers

M. Claude Favre souhaite remercier les personnes suivantes pour l'organisation de l'hommage rendu à M. Hans-Rudolf Kappeler qui a réuni environ 150 personnes le 12 juin dernier aux Abériaux : M. et Mme Fabien Romanens, tenanciers du tea-room, M. Pascal Clivaz gérant de l'épicerie, Mme Simona Bobriuc de la Cheminée Dorée ainsi que M. Claude Pareja et ses collaborateurs. Ce moment fut émouvant et sympathique.

Il souhaite remercier M. Jean-Marc Bettems, Municipal, et les employés de son service pour l'excellent travail qui a été réalisé lors de la réfection du columbarium.

M. Jacques Auberson s'adresse à M. Jean de Wolff, Municipal, afin de savoir s'il serait possible d'obtenir un résumé des études faites par les transports publics nyonnais (TPN) sur la ligne 805, comme mentionné par ce dernier dans ses communications.

M. Jean de Wolff, Municipal, répond que ces études comportent beaucoup de données techniques qui devraient être présentées et commentées par une personne compétente externe. De plus, il n'est pas convaincu que ces informations soient d'un grand intérêt pour le Conseil, il va néanmoins se renseigner.

M. Jacques Auberson insiste sur l'importance d'avoir des informations un peu plus complètes que celles communiquées. La problématique de la ligne 805 étant un sujet qui perdure.

Il enchaîne sur le thème des bus en rappelant que la commission ad hoc n'avait pas statué contre un arrêt de bus aux Mélèzes mais qu'elle souhaitait que la Municipalité investigue les différentes options suggérées par celle-ci.

M. Jacques Auberson poursuit en émettant le souhait qu'une situation des impôts qui rentrent dans les caisses communales soit communiquée au Conseil en particulier en prévision du vote sur le taux d'imposition qui aura lieu à l'automne.

M. Jacques Auberson pense qu'il y a eu un dépassement de CHF 15'000.- au budget alloué à la réfection du columbarium. Il demande si c'est bien le cas. Dans l'affirmative, ce dépassement devrait être communiqué au Conseil.

Mme Caroline Serafini fait remarquer que le rapport sur la gestion différenciée des espaces verts n'a pas été communiqué en juin comme annoncé.

Elle revient également sur le nettoyage des murs du passage sous voie. Elle demande s'il serait possible de les recouvrir de végétation afin d'en réduire le salissement et comme lutte contre les îlots de chaleur.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle que la Municipalité a informé le Conseil lors d'une précédente séance que le rapport-préavis serait présenté au 2^e semestre 2023 et celui du plan lumière en 2024, en raison d'un déficit en ressources humaines au service de l'urbanisme.

M. Sébastien Rumley relaye les remarques faites sur le besoin de taille des haies au chemin des Morettes.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, a pris note de la remarque. Il répond que les haies ont fortement poussé en raison des conditions climatiques de ce printemps engendrant un surcroît de travail pour le service des espaces verts.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

18/ Message de remerciement de Mme Dominique-Ella Christin, Syndique

*« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

C'est une tradition à Prangins, au terme d'une année politique lorsqu'il y a un changement de Présidence, que le Syndic ou la Syndique adresse son message que j'ai souhaité appeler « message de remerciement ».

J'aimerais donc, en premier lieu, Madame la Présidente, vous adresser, au nom de la Municipalité, nos félicitations et remerciements les plus chaleureux pour ces 2 années de présidence traversées avec tant de brio et de classe ! Vous avez accompli l'ensemble de vos missions avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme.

Pour commencer, je souligne votre volonté constante d'appréhender au mieux les subtilités de notre règlement communal qui vous a amené à consulter aussi souvent que nécessaire le préfet ou les services cantonaux. Ainsi, lorsque vous preniez une décision en lien avec le fonctionnement du Conseil communal, nous savions tous qu'elle était fondée, et vous la défendiez ensuite avec toute la fermeté nécessaire.

Ensuite, votre souplesse et votre écoute attentive de tous, chefs de groupe politique ou conseillers communaux, ainsi que votre préparation approfondie avant chaque conseil, ont grandement favorisé des débats constructifs et respectueux des institutions au sein de notre organe délibérant. Vous avez aussi cette grande qualité de garder un calme et une assurance au « perchoir » en toutes circonstances associées à une grande classe.

Par ailleurs, notre organe délibérant bénéficie du travail remarquable effectué au début de la législature pour organiser de manière efficiente le déroulement des séances des groupes politique, des travaux des commissions et des séances de notre organe délibérant.

Sur une touche plus personnelle, j'ai énormément apprécié nos séances de préparation de l'ordre du jour avant chaque conseil. Au-delà des mots, nous aimerions, au nom de la Municipalité, vous remettre un petit souvenir de ces deux années passées à la Présidence du Conseil communal. Il s'agit de verres marqués du sceau de notre commune ainsi que de quelques bouteilles pour les accompagner.

J'aimerais aussi remercier ce soir, au nom de la Municipalité, l'ensemble des conseillers communaux pour l'excellence de leur engagement, notamment au sein des commissions ou par leurs nombreuses interventions parlementaires, qui contribuent positivement au débat démocratique et à l'avancée des projets pour notre commune et ses habitants. Je saisis l'occasion pour féliciter Monsieur Bucciol, président nouvellement élu.

Des remerciements vont également aux 70 collaborateurs fixes et auxiliaires de la commune qui œuvrent tout au long de l'année, au quotidien, à la gestion, et à l'entretien des biens communaux ainsi qu'à la qualité des services offerts à la population.

Et pour finir des remerciements très chaleureux et amicaux à mes 4 collègues de la Municipalité pour toute l'énergie, la passion, le courage et la détermination mise au service de notre commune. Nous avons la grande chance de former une équipe municipale soudée ce qui rend notre quotidien bienveillant et amical. Je vous remercie pour votre attention ».

19/ Allocution de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil

« Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les conseillers Municipaux, chers collègues,

Je me tiens devant vous aujourd'hui avec une certaine émotion, celle qui accompagne la fin d'un chapitre important de ma vie. Après deux années passées à vos côtés à la présidence de notre cher Conseil, le moment est venu pour moi de céder la place à mon successeur.

Lorsque j'ai accepté la présidence, je savais que je m'embarquais dans une aventure exigeante, mais je ne mesurais pas encore à quel point elle serait enrichissante.

Au cours de ces deux années, nous avons travaillé ensemble pour rendre notre Conseil plus organisé, plus prévisible. Nous avons établi des calendriers, fixé

des échéances, afin que chacun puisse s'organiser, toujours avec le soutien total de la Municipalité que je remercie. J'ai toujours cru en l'importance de la rigueur et de l'organisation pour le bon fonctionnement de notre institution. Je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble dans ce domaine.

Lorsque j'ai été assermentée par le Préfet, il m'a expliqué que le rôle de Président du Conseil n'était pas seulement d'organiser les séances et de les présider, mais surtout de servir de pont entre la Municipalité et le Conseil. Le rôle du Président du Conseil n'est pas de défendre le Conseil contre la Municipalité, ni le contraire, mais justement d'agir comme un lien entre ces deux organes ayant pour but ultime le bon fonctionnement de la Commune. Au cours de ces deux années, j'ai toujours fait de mon mieux pour accomplir cette mission qui m'a été confiée.

Mais au-delà des projets réalisés, ce qui restera gravé dans ma mémoire, ce sont les liens que nous avons tissés, les moments de camaraderie partagés, souvent à l'Auberge. La complicité qui nous a unis, l'entraide qui nous a portés, les débats passionnés qui nous ont animés, tout cela a donné une dimension humaine à notre travail. Ce sont ces moments, ces échanges, qui ont fait de cette expérience quelque chose d'unique. Le Président est toujours au courant de tout ce qui se passe au Conseil et cela est vraiment passionnant.

Servir notre Commune et son Conseil est pour moi un privilège. Certes, il y a eu des messages et des courriels envoyés à 23h du soir par manque de temps au cours de journée, avec un travail à 100% à Genève et des cours d'aquagym donnés 3 fois par semaine cela était prévisible. Il y a eu quelques dimanches matins passés à dépouiller des votes et beaucoup de soirs et week-ends passés à écrire des textes et à planifier les séances, mais cela a valu la peine puisque je peux me mettre aujourd'hui devant vous avec le sentiment d'un travail accompli.

En quittant la Présidence, je tiens à vous remercier tous, du fond du cœur, pour votre soutien, pour votre confiance, pour votre amitié. Vous avez été pour moi des partenaires précieux, des interlocuteurs passionnants, des amis fidèles. Vous avez rendu ce parcours non seulement possible, mais aussi profondément gratifiant.

Pour conclure, permettez-moi de vous dire simplement : merci. Merci à chacun d'entre vous.

Je tiens à remercier particulièrement Madame Dominique Rogers, qui a fait un excellent travail et pour qui j'ai beaucoup de gratitude. Elle m'a accompagné et soutenu tout au long de ces deux années, la semaine comme les week-ends. Est-ce que tu te souviens Dominique comme nous étions perdues au départ, étant toutes les deux nouvelles dans nos rôles respectifs ? En plus de cela, elle a dû corriger tous mes textes. Heureusement, ce ne sera plus un problème pour elle avec le nouveau Président ! Tes efforts ont été remarqués Dominique, et c'était un plaisir et un privilège de travailler avec toi.

J'aimerais également remercier le Bureau pour leur excellent travail et leur présence régulière les dimanches de votations ainsi qu'à Monsieur Alain Morin que ne laisse jamais rien nous manquer. Un grand merci à nos précieux spécialistes en dépouillement de toutes sortes, Monsieur Fredy Mühlethaler et Monsieur Claude Perret, sans lesquels les dimanches de votation auraient été bien plus complexes ! Merci beaucoup !

Et pour finir, j'aimerais remercier Madame la Syndique et tous les membres de la Municipalité. Travailler avec vous a été un plaisir et je vous remercie pour notre fructueuse collaboration.

Servir ce Conseil et être sa Présidente a été pour moi un immense honneur, un plaisir, une véritable source d'inspiration. Je suis honorée d'avoir pu contribuer à notre projet commun. Merci à tous et mes meilleurs vœux au prochain Président. »

20/ Contre-appel et distribution des jetons de présence

La présence est de 47 conseillères et conseillers. La séance est levée à 21H05.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente

Giovanna Bachmann



La Secrétaire

Dominique Rogers

Annexes mentionnées

Annexes au procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

1. Lettre de démission de Mme Laurence Christen
2. Procès-verbal des votations du dimanche 18 juin 2023
3. Communications de la Municipalité
4. Présentation M. Sébastien Rumley

Laurence Christen
Rue des Alpes 10
1197 Prangins

Prangins, le 28 avril 2023

Madame la Présidente du
Conseil Communal
1197 Prangins

Démission

Madame la présidente,

Par la présente, je vous fais part de ma démission avec effet immédiat de la COGEST, ainsi que du Conseil Communal.

En effet, je serai employée, dès le 1^{er} mai, par l'administration communale. Selon l'art. 55, il ne m'est pas permis de rester active au sein de la COGEST. Par ailleurs, je ne trouve pas que ce soit adéquat de siéger au Conseil communal tout en travaillant pour l'exécutif.

D'avance je vous remercie de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurence Christen





Votation fédérale du 18 juin 2023
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

18.06.2023

12:02

Page 1 de 2

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'432

Cartes de vote reçues : 1'166

N° : 01 Objet : Imposition minimale OCDE/G20

Taux de participation : 47.78 %

BULLETTINS	Rentrés	1'162
	Blancs	23
	Nuls	1
	Valables	1'138

Suffrages		
Oui	1'023	89.89 %
Non	115	10.11 %

Statut : accepté

N° : 02 Objet : Loi sur le climat et l'innovation

Taux de participation : 47.90 %

BULLETTINS	Rentrés	1'165
	Blancs	10
	Nuls	1
	Valables	1'154

Suffrages		
Oui	855	74.09 %
Non	299	25.91 %

Statut : accepté

N° : 03 Objet : Loi COVID-19

Taux de participation : 47.78 %

BULLETTINS	Rentrés	1'162
	Blancs	17
	Nuls	1
	Valables	1'144

Suffrages		
Oui	864	75.52 %
Non	280	24.48 %

Statut : accepté

Votation fédérale du 18 juin 2023
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

18.06.2023
12:02

Page 2 de 2

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire

Votation cantonale du 18 juin 2023
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

18.06.2023

11:57

Page 1 de 1

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'432

Cartes de vote reçues : 1'166

N° : 01 Objet : Pour la protection du climat

Taux de participation : 46.50 %

BULLETTINS	
Rentrés	1'131
Nuls	1
Valables (dont blancs)*	1'130
Blancs	14

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	760	67.26 %
Non	356	31.50 %
Blancs	14	1.24 %

Statut : accepté

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 23 juin 2023

Service Administration générale & relations extérieures

- Avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026
- Retrait du préavis No. 16/2022 «Modification du Règlement du Conseil Communal» déposé sur le bureau du Conseil communal en juin 2022
- Prangins Info : organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale

Service Urbanisme

- Route du lac (RC1) hors localité – Tronçon Prangins-Gland
- Cheminement mobilité douce – Passerelle Prangins-Gland

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Canicule: le courrier traditionnel propose cette année une nouvelle offre d'accompagnement pour les seniors
- Le bâtiment scolaire des Morettes qui accueille les enfants de 4 à 6 ans (1P-2P) accueillera dans une classe encore libre une classe d'élèves à besoins particuliers (classe régionale spécialisée)

Service Environnement

- La 3^{ème} séance collective pour les participants au défi climat les a réunis autour d'une fresque du climat.

Service Bâtiments

- Café-Restaurant Les Abériaux – Un établissement de 254 places pour lequel la Municipalité souhaite établir un nouveau bail: l'affaire va être portée au tribunal des baux
- Réponse à la simple question concernant les travaux à venir dans le bâtiment communal qui abrite la boulangerie Fayet
- Réponse à la simple question concernant les contrats de location de salles de sports à l'année – Bâtiment des Morettes
- Réponse à la simple question concernant la création de mise à disposition de bureaux communaux ouverts à la population

Service Culture & Sociétés locales

Service Finances

- Prise de position municipale en faveur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)

Service Ressources humaines

- Démission de la responsable du Service RH suite à un arrêt maladie de longue durée
- Engagement temporaire au Service Environnement pour le suivi au port des Abériaux et à la STEP

Office des transports publics

- Ligne 805 – étude TPN et Traject a conclu qu’il n’y a pas de sens à faire de nouveaux itinéraires pour accélérer la ligne
- Cartes CFF – nouveau concept dès le 1.1.2024 sur la base de billets dégriffés CFF

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Nettoyage des murs du passage sous voies CFF par une entreprise et notre équipe de collaborateurs de la voirie
- Rénovation du Columbarium par les collaborateurs du service qui sont spécialistes en ferblanterie serrurerie et maçonnerie
- Contrat pour le nettoyage de week-end de la zone de loisirs des Abériaux avec 4 jeunes du groupe AJP
- Réponse à la simple question concernant les travaux urgents à l'intersection devant l'auberge communale et rue de la Gare où les pavés sont «défoncés».

RENOVATION COLUMBARIUM 2023 Cimetière de Prangins

AVANT



APRES



Service Travaux publics

Equipe Olivier DUPUIS

Collaborateurs :

Principalement

Adrien CLEMENT

et

Walter BARRAGAN

Préavis 10/22 CHF 93'000 Refusé
Remplacement partiel du Columbarium
84 cases prévues

Rénovation par Service Travaux en 2023

Cpte 4403141 budget 2023 CHF 31'000

Fournitures CHF 25'000

Travail collaborateurs CHF 21'000

Total 48 cases CHF 46'000

NETTOYAGE DES MURS DU PASSAGE SOUS-VOIES CFF Prangins

AVANT



PENDANT



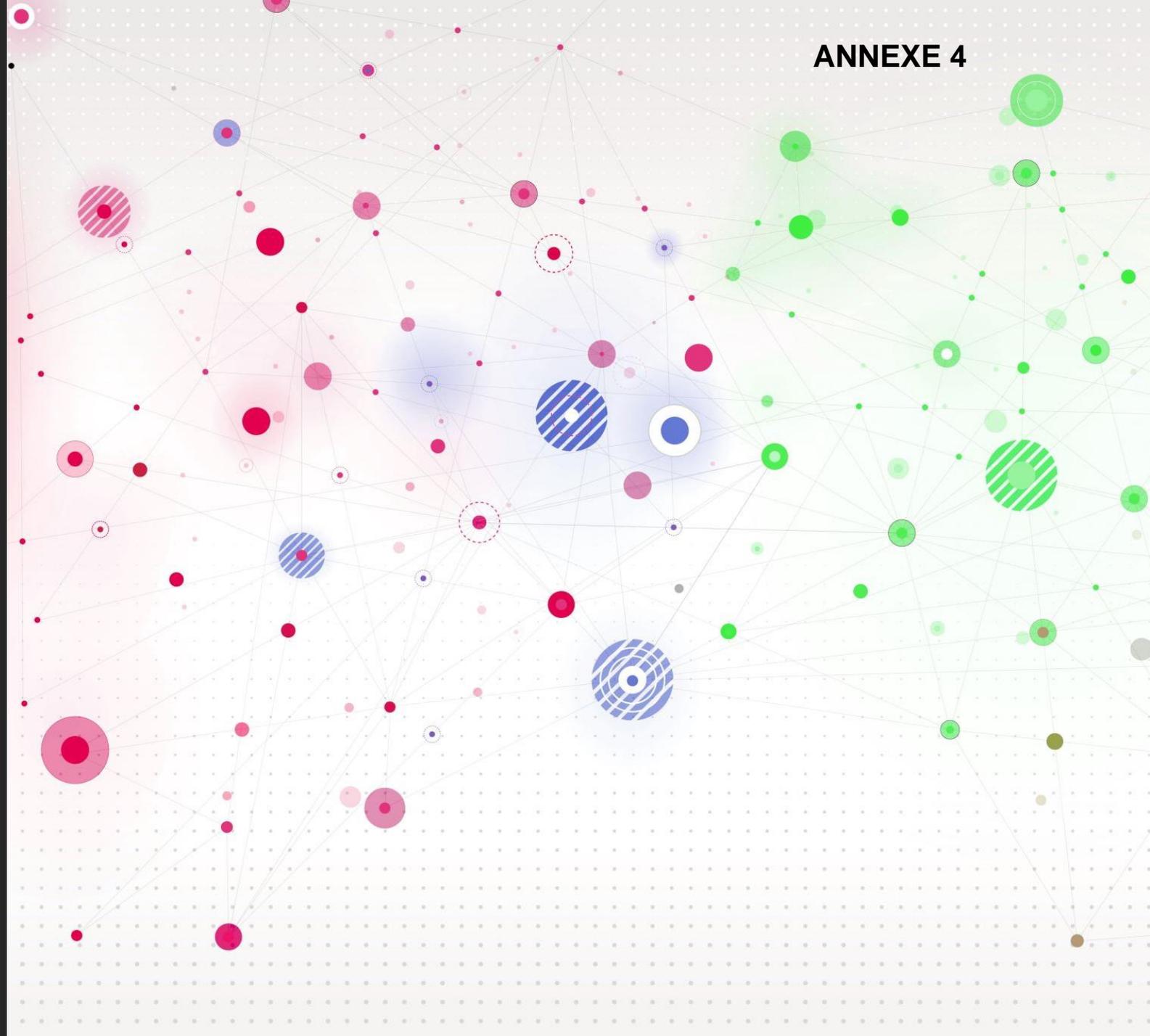
AUJOURD'HUI Coût CHF 20'000



MA PETITE ANALYSE PERSO DES COMPTES

AU CONSEIL COMMUNAL DE
PRANGINS LE 23 JUIN 2023

SEBASTIEN RUMLEY



IMPOTS

Charges et produits par natures

Natures		Comptes 2011		Budget 2011		Compte 2010	
N°	Désignation	charges	produits	charges	produits	charges	produits
30	Autorités et personnel	3'027'247.95		3'047'410		2'912'250	
31	Biens, services, marchandises	3'688'807.80		4'846'914		3'488'463	
32	Intérêts passifs	772'284.10		810'000		767'215	
33	Amortissements	1'193'009.62		239'436		1'535'340	
35	Remboursements et participations	9'344'680.18		12'576'546		11'854'861	
36	Aides et subventions	945'114.42		1'141'380		765'730	
38	Attributions aux financements spéciaux	3'657'651.00		211'620		4'445'854	
39	Imputations internes	2'347'552.15		2'697'240		2'317'934	
40	Impôts		16'928'294.83		18'062'800		22'321'767

Tableau des charges et revenus par nature

4 Produits

40 Impôts

400	Impôts sur le revenu et la fortune
401	Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
402	Impôt foncier

Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
28'867'559.71	27'551'910.00	30'977'020.57
17'877'872.06	18'331'000.00	18'963'840.81
15'027'880.00	14'800'000.00	15'663'857.19
719'584.65	1'160'000.00	1'250'402.65
1'524'810.10	1'550'000.00	1'508'244.40

Année	CHF
2011	16'928'295
2012	17'826'554
2013	21'097'849
2014	20'371'198
2015	16'773'936
2016	18'963'840
2017	17'877'872
2018	20'093'019
2019	20'962'199
2020	18'458'881
2021	20'839'772
2022	22'917'517

POPULATION

Habitant(e)s selon pays

	Etat au 01.01.2022		Etat au 31.12.2022	
France	306	7.56%	354	
Portugal	153	3.78%	144	
Royaume-Uni	129	3.19%	133	
Italie	134	3.31%	125	
Allemagne	68	1.68%	66	
Espagne	49	1.21%	50	
Pologne	35	0.86%	42	
Belgique	27	0.67%	35	
Pays-Bas	35	0.86%	35	
Autres nations	253	6.25%	292	
Etrangers/ères	1189	29.37%	1276	
Suisses/sesses	2860	70.63%	3021	
Total habitant(e)s	4049	100.00%	4297	

s	Nombre d'habitants	
	2014	2015
	480	512
	980	976
	822	870
	1'072	1'068
	495	480
	90	78
	14	14
	0	0
	3'953	3'998

Année	CHF
2011	3854
2012	3978
2013	3951
2014	3953
2015	3998
2016	4043
2017	4074
2018	4074
2019	4103
2020	4106
2021	4105
2022	4297

Solde sur une année : versement + provision –
solde année précédente

PEREQUATION

220 JDW Service financier

220.3183	Frais bancaires	9'049.42
220.3210	Intérêts des dettes à court terme	0.00
220.3302	Perte comptable sur titres	0.00
220.3520	Péréquation, versement	6'734'764.00
220.3521	Péréquation décompte année précédente	0.00
220.3523	Reprise avance année précédente	500'000.00
220.3809	Attribution à d'autres fonds de réserves et renouvellements	200'503.50

7'444'316.92	2'462'572.50	6'740'300.00	7'586'940.21
		-1'510'900.00	-2'852'813.95
		5'000.00	3'982.78
		500.00	2'587.48
		0.00	64'400.00
		6'734'800.00	6'722'123.00
		0.00	793'011.00
		0.00	0.00
		0.00	835.95

Amortissement titres

Péréquation, versement

Attribution à provision péréquation

220.4520	Contribution Péréquation, Population	1'364'400.00
220.4521	Péréquation décompte année précédente	87'354.00

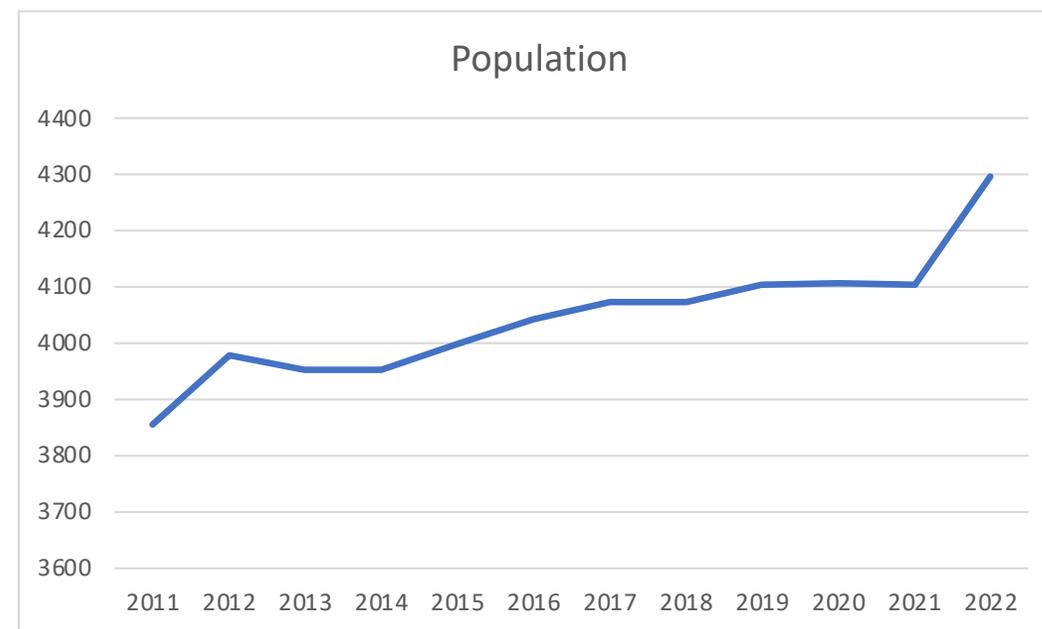
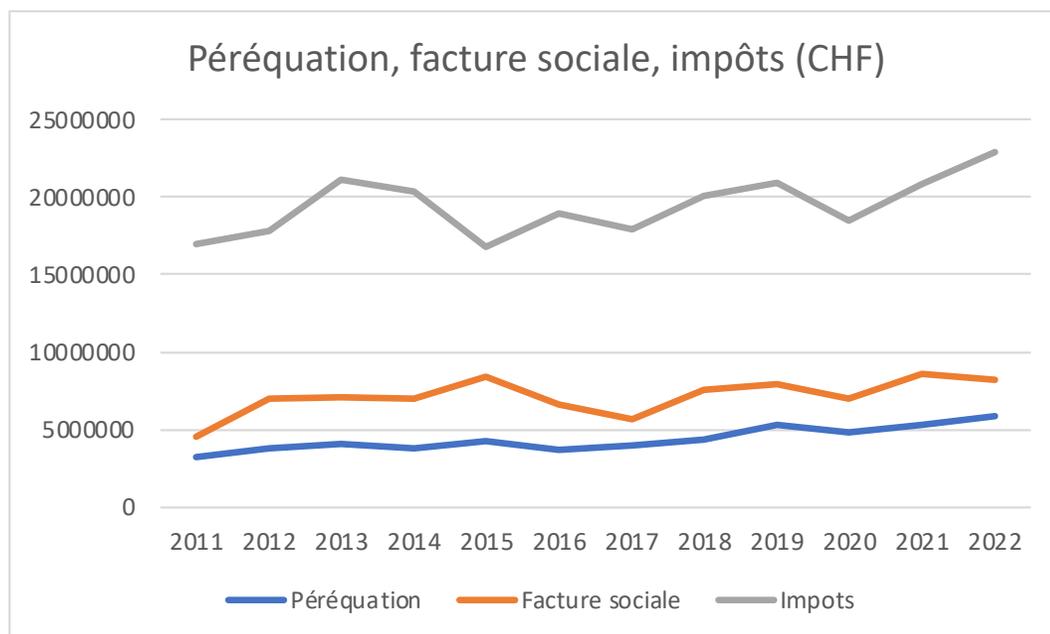
1.00
5'984'908.00
1'338'700.00

Année	Versements	Solde année précédente et contribution population	Attribution à provision et paiement des avances
2011	3'616'804	419'247	0
2012	5'119'604	1'335'030	
2013	4'777'648	1'449'369	744'000
2014	4'865'204	1'959'895	917'895
2015	5'432'824	1'523'259	349'964
2016	5'268'595	1'970'728	400'000
2017	4'906'684	1'335'259	400'000
2018	5'654'532	1'519'345	232'245
2019	5'958'796	1'437'036	793'936
2020	6'722'123	2'636'648	793'011
2021	6'734'764	2'124'199	700'504
2022	5'984'908	1'451'754	1'338'700

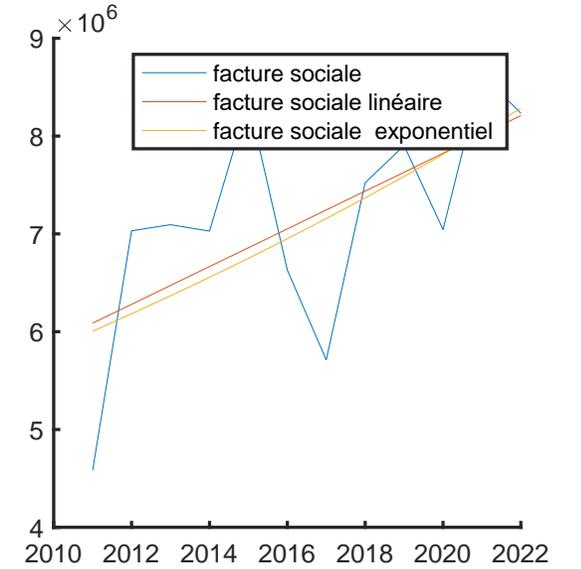
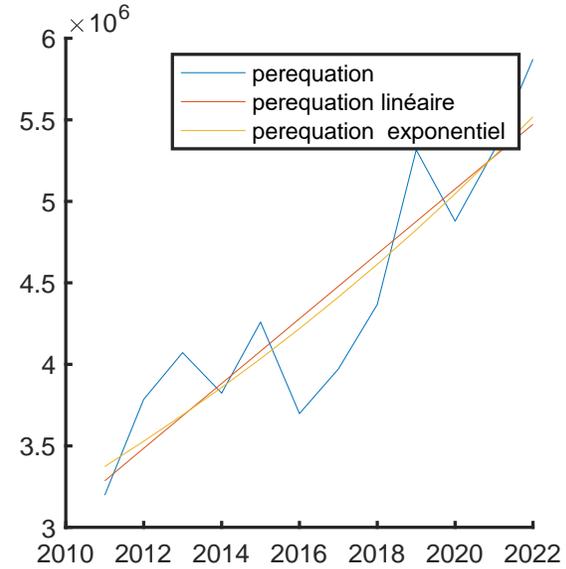
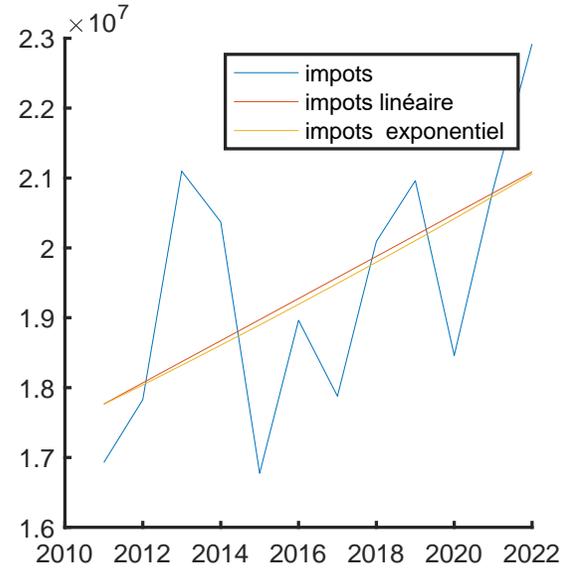
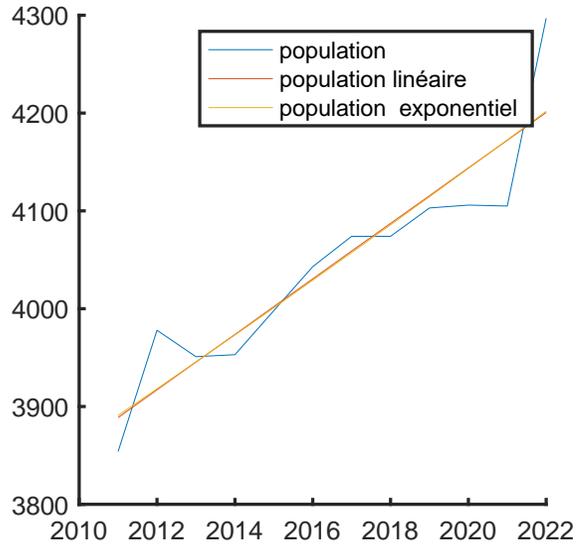
RESULTAT

Année	Impôts	Habitants	Péréquation	Facture sociale
2011	16'928'295	3854	3197557	4582008
2012	17'826'554	3978	3784574	7031666
2013	21'097'849	3951	4072279	7094698
2014	20'371'198	3953	3823204	7027649
2015	16'773'936	3998	4259529	8363669
2016	18'963'840	4043	3697867	6629586
2017	17'877'872	4074	3971425	5712739
2018	20'093'019	4074	4367432	7523044
2019	20'962'199	4103	5315696	7903262
2020	18'458'881	4106	4878486	7044749
2021	20'839'772	4105	5311068.5	8634984
2022	22'917'517	4297	5871854	8233341

EN GRAPHIQUES

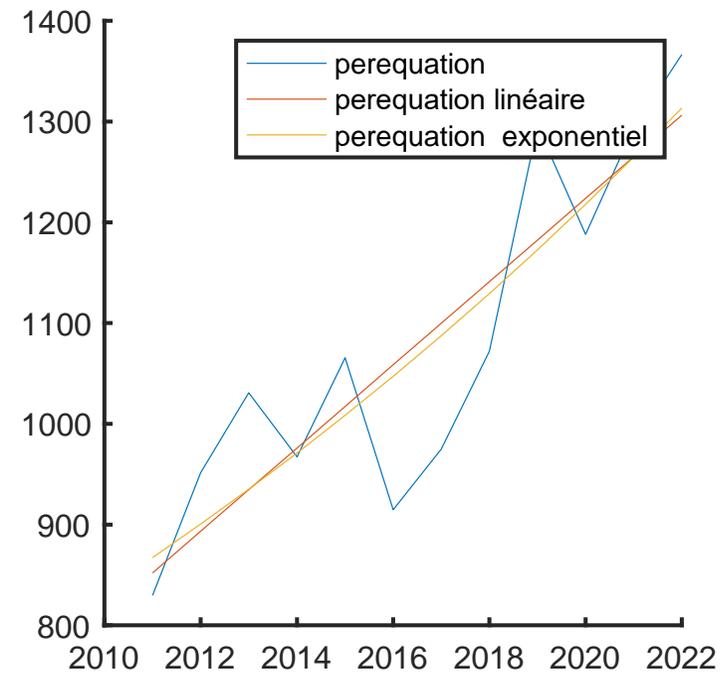
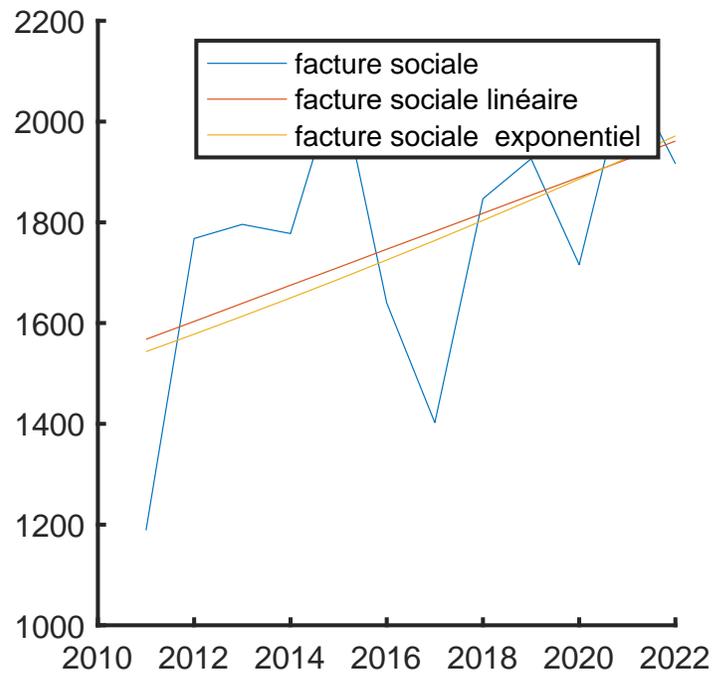
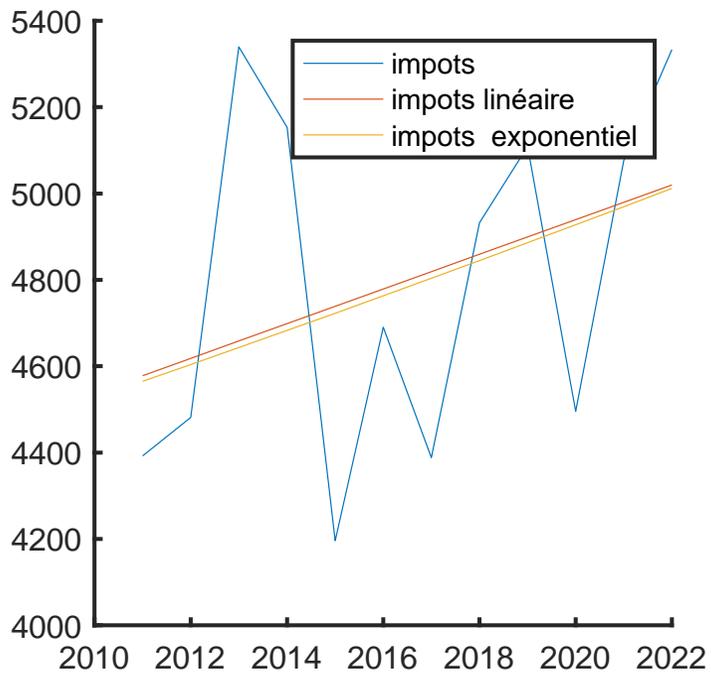


TENDANCES

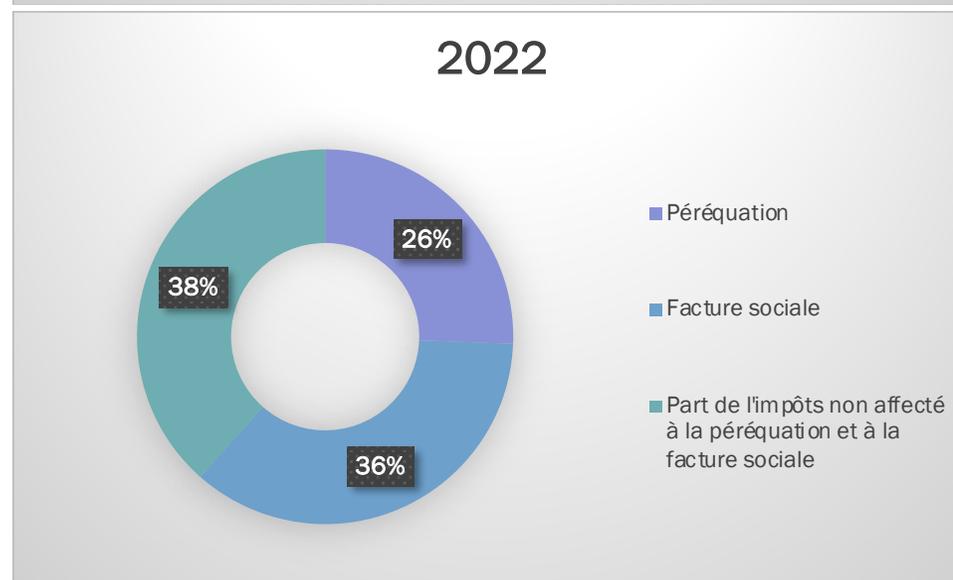
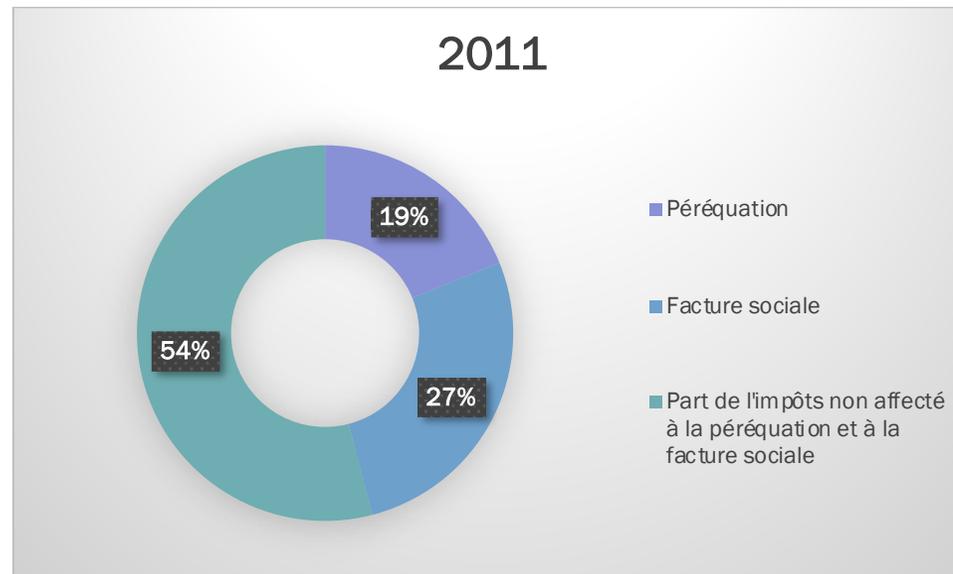
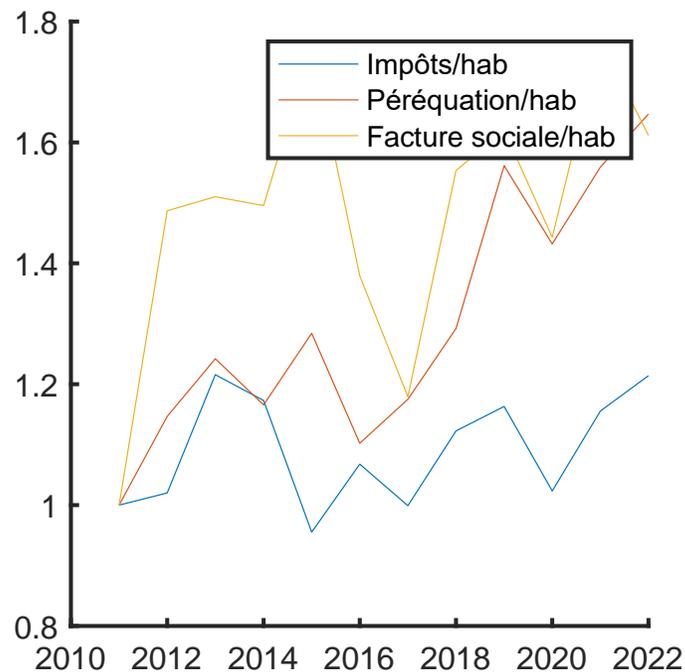


Progression		
Population	28 hab/an	0.7% par an
Impots	301'940 CHF/an	1.55% par an
Facture sociale	192'950 CHF/an	2.93% par an
Péréquation	198'810 CHF/an	4.47% par an

RAPPORTE A LA POPULATION



RAPPORTE A LA POPULATION ET A LA VALEUR DE 2011



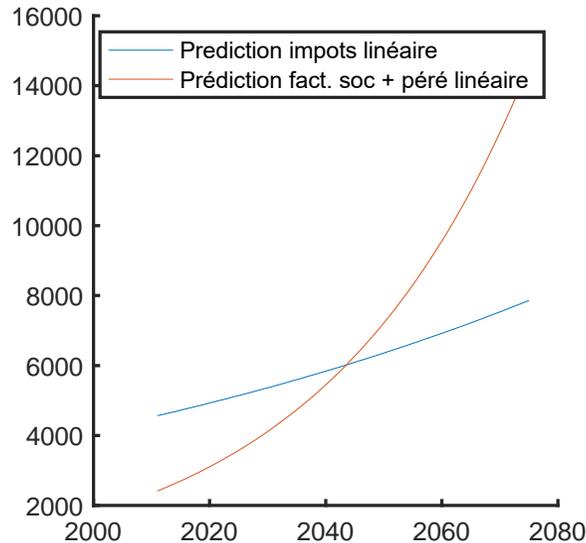
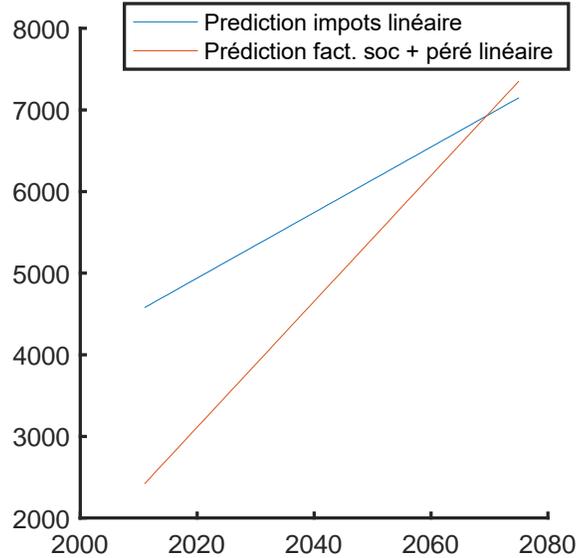
La part d'impôts "libre" a passé en 11 ans de 54% à **38%**.

C'est une diminution de 30%.

Ces 30% peuvent avoir été compensés :

- Soit en diminuant les dépenses
- Soit par de l'endettement

POUR TERMINER



Progression		
Population	28 hab/an	0.7% par an
Impots	301'940 CHF/an	1.55% par an
Facture sociale	192'950 CHF/an	2.93% par an
Péréquation	198'810 CHF/an	4.47% par an
Impots/habitant	40.15 CHF/an/hab	0.85% par an
Facture sociale/habitant	35.80 CHF/an/hab	2.23% par an
Péréquation/habitant	41.30 CHF/an/hab	3.77% par an
(Fact. Soc + Péré.)/hab	77.10 CHF/an/hab	2.81% par an

